



**Comité du commerce et du développement
Aide pour le commerce**

**RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LE FONDS POUR L'APPLICATION
DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le présent document est publié par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce pour la quarante-troisième session du Comité du commerce et du développement sur l'Aide pour le commerce.

1 VUE D'ENSEMBLE

1.1. Les exportations de produits alimentaires et de produits agricoles posent souvent des problèmes concernant le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Pour de nombreux pays en développement, il est essentiel de disposer de capacités adéquates pour contrôler les risques SPS afin d'obtenir et conserver un accès aux marchés étrangers. Le rejet répété de cargaisons pour cause de non-respect des prescriptions SPS entraîne un contrôle plus strict par les pays importateurs et des coûts de transaction plus élevés, et cela nuit à la réputation et réduit la confiance dans l'autorité compétente du pays exportateur. Un système de contrôle SPS solide est essentiel aussi pour protéger les consommateurs d'un pays contre les produits alimentaires à risques et pour préserver sa capacité de production et son écosystème contre l'entrée, la dissémination et l'installation d'espèces invasives. L'incidence accrue de ravageurs et de maladies a un impact négatif sur la production agricole, dont les effets sur la capacité d'exportation du pays peuvent parfois se faire sentir durablement.

1.2. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)² aide les pays en développement à respecter les normes internationales en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé des animaux et de préservation des végétaux, à garantir la sécurité à tous les stades de la chaîne de valeur agricole et à obtenir et conserver un accès aux marchés. Le STDF fait office de plate-forme mondiale de coordination et de partage des connaissances, regroupant un large éventail d'organisations régionales et internationales, de donateurs et d'experts SPS des pays en développement. Ensemble, ils identifient les bonnes pratiques concernant les questions transversales, ils mobilisent des ressources et ils élaborent des solutions coordonnées et cohérentes pour améliorer le renforcement des capacités SPS. Le STDF apporte aussi un soutien et un financement de démarrage en vue de l'élaboration et de l'exécution de projets collaboratifs et innovants dans le domaine SPS.

1.3. Le présent document donne des renseignements sur les activités en cours et prévues du STDF et sur la façon de bénéficier du programme. Les délégués qui souhaitent avoir de plus amples renseignements sur le Fonds, ses activités et ses projets, sont invités à consulter le site Web du STDF ou à contacter le secrétariat du STDF. Les délégués sont encouragés à s'abonner à la

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'OMC, le STDF est financé par des contributions volontaires. L'OMC assure le secrétariat et gère le fonds du STDF.

liste de diffusion du STDF pour recevoir régulièrement des renseignements sur le Fonds (voir: www.standardsfacility.org).

2 FACILITATION DES ÉCHANGES

2.1. L'Accord SPS de l'OMC permet aux Membres de fixer le niveau de protection sanitaire qu'ils jugent approprié, tout en faisant en sorte que les mesures SPS ne soient pas utilisées abusivement à des fins protectionnistes et ne constituent pas des obstacles non nécessaires au commerce. Dans la pratique, divers obstacles SPS au commerce, de nature administrative, semblent persister. L'attention grandissante accordée à la facilitation des échanges comme moyen de stimuler la croissance économique et la compétitivité a relancé l'intérêt pour les mesures SPS et les interrogations sur le point de savoir si ces mesures augmentent inutilement le coût de l'activité commerciale.

2.2. Les travaux de STDF dans ce domaine ont été consacrés à l'identification et à la diffusion des expériences et des bonnes pratiques dans les pays en développement pour améliorer la mise en œuvre des contrôles SPS d'une manière qui facilite un commerce sûr, tout en limitant le plus possible les coûts de transaction. Cela a donné lieu à plusieurs ateliers, notes d'information et rapports, ainsi qu'à une courte vidéo montrant comment le Chili, le Pérou et la Colombie ont accéléré la circulation des marchandises à leurs frontières, tout en empêchant la dissémination de ravageurs et de maladies, et en garantissant l'innocuité des produits alimentaires pour les consommateurs. On trouvera de plus amples renseignements sur ces travaux sur le site Web du STDF.³

2.3. Le STDF a aussi appelé l'attention sur l'utilisation accrue des certificats SPS électroniques (certification SPS électronique), dans le contexte plus large du commerce sans papier, comme moyen de compléter les réformes de modernisation encouragées par l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). Les systèmes électroniques SPS peuvent améliorer la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, réduire le gaspillage alimentaire, les délais et les coûts du commerce et le nombre de certificats frauduleux, et instaurer la confiance entre les partenaires commerciaux. Cependant, certaines conditions doivent être réunies pour que la numérisation intégrale soit possible dans l'ensemble des organismes des pays en développement. Les secteurs public et privé doivent tirer parti des solutions existantes pour améliorer le transfert de données et l'échange de renseignements. Des modèles de financement doivent être mis à la disposition des pays en développement pour favoriser une transition efficace vers les systèmes SPS automatisés.

2.4. On trouvera de plus amples renseignements sur la certification SPS électronique, y compris une brève note de synthèse du STDF, sur le site Web du STDF.⁴ Le STDF soutient aussi des projets axés sur la certification "e-phyto" et "e-vet", exécutés respectivement par la FAO/CIPV et l'OIE, avec le soutien du Groupe de la Banque mondiale et de beaucoup d'autres organisations internationales et groupes industriels. Les 9 et 10 juillet 2018, le Comité SPS de l'OMC organisera un atelier thématique sur les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation (Annexe C de l'Accord SPS).⁵

3 BONNES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

3.1. Le STDF mène des travaux sur l'utilisation des bonnes pratiques réglementaires (BRP) pour améliorer la qualité et l'efficacité des mesures SPS dans les pays en développement, afin de garantir la protection de la santé et de faciliter un commerce sûr. Les BRP sont définies comme les processus, les systèmes, les outils et les méthodes reconnus au niveau international qui permettent d'améliorer la qualité des réglementations et de garantir que leurs résultats soient efficaces, transparents, inclusifs et durables (Banque mondiale, 2015). L'objectif de ces travaux, qui sera examiné plus avant à la prochaine réunion du Groupe de travail du STDF, les 29 et 30 octobre 2018, est de donner des orientations pour faire en sorte que les mesures SPS soient

³ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/faciliter-un-commerce-s%C3 pour centBB>.

⁴ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/certification-%C3%A9lectronique-dans-le-domaine-sps>.

⁵ Voir le document G/SPS/GEN/1613/Rev.

"adaptées aux objectifs" et qu'elles évitent de créer des obstacles non tarifaires. De plus amples renseignements, y compris une note d'information, sont disponibles sur le site Web du STDF.⁶

4 PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

4.1. Le secteur privé, en tant qu'acteur de premier plan dans la production et le commerce des produits alimentaires et agricoles, a un rôle crucial à jouer en matière de respect des prescriptions SPS. Un secteur privé fort aide à obtenir des améliorations des capacités SPS et à sensibiliser à l'importance d'investir dans les services de sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services vétérinaires et phytosanitaires en tant que biens publics. Il aide à soutenir la création d'emplois et les moyens d'existence et à promouvoir la croissance économique. Dans les cas où des lacunes en matière de capacités SPS subsistent, le secteur privé complète et démultiplie les efforts du secteur public visant à faire en sorte que les exportations de produits alimentaires et agricoles satisfassent aux prescriptions SPS des partenaires commerciaux.

4.2. Depuis de nombreuses années, le STDF analyse l'émergence, le fonctionnement et les résultats des partenariats entre les organismes gouvernementaux chargés de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux et/ou du commerce et le secteur privé. Une publication importante du STDF, parue en 2012, donne de nombreux exemples de partenariats public-privé (PPP) et souligne les enseignements qui en ont été tirés. Certains PPP sont principalement axés sur le renforcement des capacités dans le cadre duquel le secteur public et le secteur privé travaillent ensemble – aux niveaux international, régional, national et/ou infranational – pour surmonter les contraintes spécifiques en matière de capacités SPS et/ou tirer parti des possibilités commerciales. D'autres PPP sont centrés sur des approches de la gestion SPS fondées sur la coréglementation.

4.3. En mars 2018, le Groupe de travail du STDF a reconnu que les PPP restent d'actualité et qu'il faudrait faire plus pour passer des paroles aux actes. Les Membres sont convenus que le STDF devrait continuer à promouvoir les PPP et à sensibiliser à leur valeur et à leur rôle éventuel dans le renforcement des capacités SPS et la poursuite du dialogue sur les moyens de consolider la collaboration entre les autorités réglementaires et le secteur privé. De plus amples renseignements sur les travaux du STDF dans ce domaine, y compris la publication du STDF et une note d'information, sont disponibles sur le site Web du STDF.⁷ Une note d'information distincte montre comment les projets financés par le STDF contribuent au développement du secteur privé.⁸

5 ÉVALUATION ET ÉTABLISSEMENT DE PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE SPS

5.1. L'évaluation des capacités SPS constitue une première étape pour identifier les priorités et y répondre, y compris l'élaboration de projets SPS axés sur les besoins. À cet égard, les pays sont encouragés à examiner et évaluer leurs capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux au moyen des outils élaborés respectivement par la FAO/l'OMS, l'OIE et la CIPV. Ces outils fournissent les données et les connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans le domaine SPS. Une récente note de synthèse du STDF donne plus d'informations sur ces outils et montre à l'aide d'exemples comment leur utilisation a aidé à mobiliser des ressources supplémentaires.⁹

5.2. Le STDF a aussi élaboré un cadre complémentaire pour éclairer et améliorer les processus de prise de décisions dans le domaine SPS, intitulé "Établissement de priorités dans les investissements dans le domaine SPS pour l'accès aux marchés (P-IMA)". Ce cadre a été utilisé pour établir des priorités parmi les options d'investissement dans le domaine SPS dans plusieurs pays en développement qui diffèrent considérablement par l'ampleur et la diversité de leurs exportations de produits alimentaires et agricoles et par leurs besoins en matière de renforcement des capacités SPS. Jusqu'à présent, il ressort de leur expérience que le cadre présente de plusieurs avantages, permettant, par exemple, de faciliter le dialogue public-privé sur les questions SPS, de

⁶ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/bonnes-pratiques-r%C3%A9glementaires>.

⁷ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/partenariats-public-priv%C3%pour centA9>.

⁸ Voir: "<http://www.standardsfacility.org/fr/cr%C3%A9er-des-partenariats-avec-le-secteur-priv%C3%pour centA9>".

⁹ Voir: http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF_Briefing_14.pdf.

sensibiliser les responsables politiques aux avantages du renforcement des capacités SPS, d'éclairer et d'améliorer les processus nationaux de planification et de prise de décisions dans le domaine SPS, de soutenir l'élaboration de projets et de mobiliser des ressources financières supplémentaires.

5.3. Le STDF finance actuellement l'application du cadre P-IMA à Madagascar¹⁰ et au Tadjikistan¹¹ pour classer par priorité les besoins d'investissements dans le domaine SPS pour les principales chaînes de valeur ayant un potentiel d'exportation. Un projet avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) va être lancé prochainement (cofinancé par le CIR). Il prévoit d'utiliser le cadre P-IMA pour aider certains États membres du COMESA à établir des priorités en matière d'investissements dans le domaine SPS et à intégrer ceux-ci dans les plans d'investissement pour l'agriculture, le commerce, le changement climatique et l'environnement, y compris le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

5.4. Le guide de l'utilisateur du cadre P-IMA et une courte note d'information sont disponibles sur le site Web du STDF.¹² Les délégués qui souhaiteraient avoir plus de renseignements sur la manière d'utiliser le cadre P-IMA et d'en tirer parti sont invités à contacter le secrétariat du STDF.

6 PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

6.1. Comme cela a été dit plus haut, dans le cadre de son rôle de plate-forme de partage des savoir-faire existants et des bonnes pratiques dans le domaine SPS, le STDF publie régulièrement des notes d'information sur des questions présentant un intérêt. Par exemple, en 2017, il a publié une note montrant comment les projets du STDF aident les femmes qui travaillent dans les chaînes de valeur agricoles à surmonter les obstacles en comblant le déficit de connaissances sur les questions SPS et en accédant au marché intérieur et aux marchés d'exportation.¹³ Des exemples des travaux du STDF sur les questions de genre ont été présentés à plusieurs occasions, notamment lors de la journée internationale des femmes, à l'OMC, en 2017 et 2018.

6.2. En 2018, le STDF a fait paraître un ouvrage, qui met en lumière les résultats et les impacts d'un large éventail de projets du STDF réalisés au cours des dix dernières années dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé animale, de la préservation des végétaux et du commerce en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Cet ouvrage est disponible sur le site Web du STDF.¹⁴ Plus récemment, le STDF a publié son rapport annuel de 2017, qui montre que le renforcement des capacités SPS permet à davantage de gens de bénéficier du commerce. Non seulement cela stimule l'économie, mais encore cela contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en augmentant les revenus dans les régions pauvres, en favorisant la sécurité alimentaire au niveau national, en protégeant l'environnement, en améliorant la santé publique et en autonomisant les femmes.¹⁵

6.3. La chaîne YouTube du STDF comporte des liens vers tous les films du STDF, comme ceux intitulés "Solutions pour la sécurité du commerce" et "Cacao: la filière gourmande".¹⁶ Elle comporte aussi des liens vers d'autres films concernant le domaine SPS, notamment des films produits dans le cadre de projets du STDF. Un film récent montre, par exemple, comment le STDF a aidé quatre pays africains à identifier des solutions pour améliorer la conformité avec la norme internationale sur les matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international (NIMP 15).¹⁷

6.4. La bibliothèque virtuelle du STDF est un référentiel d'information consultable en ligne, assurant un accès rapide et facile à un éventail de ressources documentaires en ligne centrées sur la coopération technique et le renforcement des capacités dans le domaine SPS.¹⁸ Il peut s'agir des documents suivants: documents et rapports finals de projets, matériels de formation,

¹⁰ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/PPG-575>.

¹¹ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/PPG-561>.

¹² Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/priorit%C3%A9s-P-IMA>.

¹³ Voir: http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF_Briefing_note_13.pdf.

¹⁴ Voir: "<http://www.standardsfacility.org/fr/promouvoir-des-solutions-pour-un-commerce-s%C3%pour-centBBr-dans-le-monde-entier>".

¹⁵ Voir: http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF_Annual_Report_2017.pdf.

¹⁶ Voir: <https://www.youtube.com/channel/UC3ZaHQUne0GAELWicXwFwkq>.

¹⁷ Voir: <http://www.standardsfacility.org/PG-460>.

¹⁸ Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/browse-sps-resources>.

évaluations/examens de projets, évaluations des capacités dans le domaine SPS, analyses coûts-avantages, études de cas, travaux de recherche pertinents et autres articles sur le renforcement des capacités SPS.

7 ÉLABORATION DE PROJETS ET FINANCEMENT

7.1. Le STDF fournit des conseils et un soutien aux bénéficiaires concernant l'élaboration de projets dans le domaine SPS et finance des dons pour l'élaboration de projets (DEP). Des DEP pouvant aller normalement jusqu'à 50 000 dollars EU sont disponibles pour aider les bénéficiaires à formuler leurs besoins SPS et à élaborer des propositions de projet techniquement solides et durables. Ces dons peuvent être demandés aux fins suivantes: i) application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière; ii) réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer les effets potentiels et la viabilité économique des propositions (coûts et avantages escomptés); et iii) élaboration de propositions de projet susceptibles d'être financées par d'autres donateurs ou par le STDF.

7.2. Depuis sa création, le STDF a approuvé et financé 90 DEP au total.

7.3. Des dons pour la réalisation de projets sont aussi disponibles auprès du STDF. Sont considérés favorablement les projets consacrés: i) à l'identification, l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS, y compris les projets qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles; ii) au recours à des approches régionales pour remédier à des contraintes SPS; et/ou iii) à la mise en œuvre d'approches collaboratives englobant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé animale et la préservation des végétaux ainsi que le commerce.

7.4. Les bénéficiaires doivent contribuer au projet avec leurs propres moyens, soit par une mise de fonds, soit par des contributions en nature telles que la mise à disposition de personnel, de locaux, de véhicules ou d'autres avoirs existants.

7.5. Depuis sa création, le STDF a approuvé le financement de 87 projets au total.

7.6. Depuis sa création, le STDF a consacré 66% des ressources destinées aux projets et aux DEP aux PMA et à d'autres pays à faible revenu (APFR). Il atteint régulièrement son objectif, qui est de consacrer au moins 40% des ressources destinées aux projets et aux DEP aux PMA et aux APFR. En particulier, la part des ressources destinées aux DEP attribuée aux PMA et aux APFR reste élevée (75% du budget global consacré aux DEP).

7.7. Parmi les projets du STDF et les DEP, 49% concernent l'Afrique, 24% l'Asie et le Pacifique, 15% l'Amérique latine et les Caraïbes et 2% d'autres régions (Moyen-Orient et Europe). En outre, 10% des projets du STDF et des DEP sont classés comme mondiaux.

7.8. Les demandes de DEP et de dons pour la réalisation de projets peuvent être présentées à tout moment de l'année, mais doivent être reçues au moins 60 jours ouvrables avant chaque réunion du Groupe de travail pour pouvoir être examinées à cette réunion. La prochaine date limite pour la présentation de demandes est le **10 août 2018**.

**MARCHE À SUIVRE RECOMMANDÉE POUR DEMANDER UN FINANCEMENT
POUR L'ÉLABORATION OU LA RÉALISATION (DEP OU DRP):**

- 1. Consultez les pages Web ci-après pour obtenir des renseignements (objectifs, critères d'admissibilité, etc.):**
 - DEP: <http://www.standardsfacility.org/fr/dons-pour-lelaboration-de-projets>
 - DRP: <http://www.standardsfacility.org/fr/dons-pour-la-realisation-de-projets>
 - 2. Reportez-vous à des exemples de projets antérieurs:**
 - a. DEP: <http://www.standardsfacility.org/fr/projectpreparationgrants>
 - b. DRP: <http://www.standardsfacility.org/fr/projectgrants>
 - 3. Lisez attentivement la note d'orientation pour la présentation de demandes:**
http://standardsfacility.org/sites/default/files/STDFGuidanceNote_French_FINAL_2015.pdf
 - 4. Consultez les parties prenantes pertinentes du pays/de la région.**
 - 5. Envoyez une brève note descriptive sur le projet que vous envisagez (STDFSecretariat@wto.org) pour obtenir des informations sur son admissibilité et la probabilité d'un financement.**
 - 6. Remplissez un formulaire de demande et envoyez-le par voie électronique avant la date limite:**
 - a. DEP: http://standardsfacility.org/sites/default/files/PPGApplicationForm_French_2015.doc
 - b. DRP: http://standardsfacility.org/sites/default/files/PGApplicationForm_French_2015.doc
-